

Avenir du métier de goémonier

par Yves COLIN

La revalorisation des algues a, depuis quelques années, maintenu au métier des pêcheurs d'un certain âge qui ont hésité à bouleverser toutes leurs habitudes en recherchant une autre profession. Mais les jeunes de la profession se sont rendus compte que sans modernisation leur métier est appelé à disparaître dans un délai assez court, la relève ne se faisant plus.

Or, l'industrie des algues est une des rares activités bretonnes où la demande de matière première est très largement supérieure à la production. Celle-ci pourrait doubler et serait absorbée par les usines existantes.

Et pourtant cette matière première ne manque pas sur nos côtes, les champs d'algues sont loin d'être entièrement exploités.

Devant cette situation paradoxale, l'organisation professionnelle a tenté, dans plusieurs domaines, des expériences de modernisation des méthodes de travail.

LES PLANS ET LES PROJETS.

En 1961, un appel au C.E.L.I.B. provoquait une réunion de la Commission régionale d'expansion économique à Brest. Des mesures étaient proposées en vue d'inscrire dans la loi-programme un plan de travail qui portait sur quatre points, à inscrire au 4^e Plan. En voici les principaux passages :

Recherche.

1. Création d'un Institut d'algologie près de la Faculté des sciences de Rennes, susceptible de s'intégrer dans un Institut d'océanographie appliquée. Crédits de recherche de biochimie, et établissement d'une carte des champs d'algues et des fonds marins, en collaboration avec d'autres organismes régionaux (Laboratoire de géomorphologie littorale de l'Ecole pratique des hautes études à Dinard). Crédits spéciaux du Fonds de recherche sur l'exploitation des océans. Coût pour la période 1962-1965 : 400.000 NF

2. Recherches techniques sur les méthodes de coupe, les engins mécaniques, les procédés de séchage et de stockage. Ces recherches seront conduites par l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, avec la collaboration des Industriels et de la Profession des marins goémoniers. L'Institut scientifique et technique des pêches maritimes subventionnera les dépenses

engagées. Crédit spécial demandé à la Marine marchande sur le Plan de relance des pêches. Coût pour la période 1962-1965 : 1.000.000 NF

Formation professionnelle.

Création d'une section *pêche* à l'Ecole d'apprentissage maritime de L'Aberwrach, destinée plus spécialement à la formation de marins goémoniers, et à diffuser les nouvelles techniques. Coût pour la période 1962-1965 : 80.000 NF

Amélioration de l'infrastructure.

Amélioration des conditions de vie des goémoniers dans les îles, cales, routes d'accès, aménagements portuaires. Crédit global de 500.000 NF pour la période 1962-1965.

Equipement des usines.

L'attribution de primes d'équipement pour l'aménagement, la modernisation, l'extension, la création d'usines et d'installations annexes, devra tenir compte dans la plus large mesure des effets indirects sur l'emploi (augmentation du nombre de pêcheurs à la suite du développement de ces installations industrielles). Cette prime devra être attribuée même lorsque le nombre d'emplois directs créés reste inférieur à 20.

En 1962, le Comité interprofessionnel des algues marines présentait à la Marine marchande un programme qui reprenait le Plan établi en 1961 par la Commission régionale en ce qui concerne la recherche, l'amélioration de l'infrastructure et la formation professionnelle. Une subvention de 150.000,00 F était accordée en 1962 pour l'étude et les essais de nouveaux procédés mécaniques de récolte des algues, les crédits demandés pour l'amélioration des procédés de manutention et de stockage étant reportés au programme 1963.

L'AMELIORATION DE LA RECOLTE ET DU CONDITIONNEMENT DES ALGUES.

Un prototype de chaland goémonier, « Le Tali », a été construit et en 1963 ce navire a travaillé sur la côte Nord-Finistère sous le contrôle de la Marine marchande et de l'Organisation professionnelle. L'équipage comprend deux plongeurs et deux marins goémoniers.

La mise au point des nouvelles techniques fut assez longue et ce n'est qu'en septembre 1963 que la récolte d'algues répondit aux prévisions faites par le constructeur. De nouveaux crédits furent demandés à la Marine marchande sur le Plan de relance 1964, pour apporter au « Tali » les modifications apparues nécessaires après l'expérience d'exploitation 1963. Les crédits demandés pour ces travaux s'élevaient à 32.000,00 F. La commission du Plan n'ayant pas encore discuté ce projet, la continuation de l'expérience ne pourra avoir lieu en 1964, la saison étant déjà trop avancée. La mise au point de la coupe sous-marine des algues avec remontée sur le chaland par aspiration ne sera donc faite qu'en 1965.

Dans le Plan présenté pour 1964 figure également une demande de crédits pour la formation de pêcheurs comme plon-

geurs sous-marins et pour une enquête économique sur la pêche artisanale du goémon.

Entre temps, les marins goémoniers cherchaient à apporter des améliorations à leurs procédés traditionnels de coupe et un pêcheur de Porspoder mettait au point un appareil d'arrachage qu'il baptisa « Scoubidou ». Ce procédé fut rapidement adopté par de nombreux goémoniers. Il ne remplace pas la faucille mais la complète, permettant de travailler quand la méthode habituelle n'est pas praticable.

En même temps, le Comité local des pêches maritimes demandait à un technicien de rechercher un petit appareil de coupe sous-marine des algues adaptable aux navires goémoniers actuellement en exploitation. Ce projet prend corps. Le Comité local et les Industriels ont voté des crédits pour cette expérience qui sera mise à l'étude au cours de l'été 1964.

Enfin un autre problème, celui du séchage des algues, préoccupe les marins goémoniers. Actuellement, les algues sont séchées à l'air libre et le goémon, de ce fait, reste tributaire des conditions atmosphériques. Le prix est fixé en fonction du degré de siccité des algues et chaque année cela donne lieu à de nombreux litiges.

Les pêcheurs vont faire des essais de séchage sous tunnel par air chaud pulsé sur des algues ayant subi un pré-séchage. Ces expériences auront lieu sur le plan local et si les résultats sont encourageants, l'étude sera reprise dans le cadre du Plan de relance des pêches.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

Aucune subvention n'ayant été votée pour la recherche, les Industriels et le Comité local des pêches maritimes de Brest ont décidé de mettre des crédits à la disposition d'un Scientifique qui travaille dans l'archipel de Molène. Des cartes des champs d'algues pourront ainsi être établies en même temps que pourront être faites des études concernant les diverses variétés d'algues utilisées par l'industrie goémonière. Les industriels espèrent que ce travail est un premier pas vers l'étude rationnelle des richesses en algues de tout le littoral breton.

La Profession souhaite aussi que les recherches de laboratoire soient reprises. En 1952, sous l'impulsion de la Direction des Industries chimiques, de la Marine marchande et du Comité central des pêches maritimes, le Syndicat national des producteurs d'iode a créé l'Association de recherches pour l'industrie des algues marines (A.R.I.A.M.).

Cette Association avait pour but d'effectuer ou de faire effectuer pour son compte tous travaux, études et recherches scientifiques et techniques ayant pour objet de mettre au point tous procédés pour l'extraction et l'utilisation des différents corps contenus dans les algues marines, et d'étudier les propriétés de ces corps en vue de leur utilisation pratique et leurs débouchés.

L'A.R.I.A.M. bénéficia de subventions du Conseil général et des Chambres de commerce du Finistère, de la Direction des industries chimiques et de l'organisation professionnelle (C.C.P.M.).

En 1954, les subventions demandées au Ministère de l'Industrie et du commerce furent refusées. En effet, les recherches de l'A.R.I.A.M. restant le privilège du Syndicat des producteurs



Fig. 6. — Un fougueux goémonier déploie son énergie au séchage traditionnel des Laminaires sur la dune.

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin)

d'iode, les subventions ne pouvaient être maintenues car elles ne répondaient plus au critère exigé par le Fonds national de la productivité. Il est souhaitable que ces recherches soient reprises dans l'intérêt général et que le projet de création d'un Institut d'algologie se réalise.

★
★ ★

Certains ne veulent voir dans le métier de goémonier qu'une activité artisanale, pittoresque mais révolue.

En vérité, toutes les tentatives que nous venons d'énumérer montrent que le métier est susceptible de renouveau. Pour cela, il doit sortir des ornières du passé, s'adapter aux techniques modernes et répondre aux exigences de la productivité.

Souhaitons que les projets aboutissent pour redonner vigueur à une activité dont le but est d'exploiter l'une des ressources naturelles des côtes bretonnes.